

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 22 juillet 2020**Délibération n° 052 /2020**

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
51	48
Votants : 49	

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Sports de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

DATE DE LA CONVOCATION
16.07.2020

PRESENTS : ADAM Jean-Pierre, ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOYANCE Jean-Louis, CARLES Marie-Françoise, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MOLINIE-PONTHOREAU Laëticia, MONTIGNY-CAPE Carole, MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATACCONI Florian, PERROT Pierre (remplace GRANGE Pierre), PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTO Monique, PONS Jean-Marie, PONTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, TAVERNIER Bernard, THOLLON POMMEROL François,

EXCUSES : BOUSSUGE Sylvie (pouvoir donné à M. DUPUY Aymeric), DE BRITO Audrey, LAFARGUE Patrick

SECRETARE DE SEANCE : Chrystel COLMAGRO

Désignation des élus dans les organismes extérieurs – SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne

Après avoir recensé les propositions des communes,
le conseil communautaire à l'unanimité

- **DESIGNE** ses représentants au SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
STE GEMME MARTAILLAC	M. MONTHUS Florent	Mme MERLIN CHABOT Christine
LE REUNION	Mme POLETTO Monique	M. BRUNET Stéphane
LEYRITZ MONCASSIN	M. BOYANCÉ Jean-Louis	M. DELMOTTE Vincent
RUFFIAC	M. LE JALLE Didier	Mme BUTHIEAU Morgane
SAINTE MARTHE	M. MASSIAS Bernard	M. LAMOUREUX Denis
SAUMEJAN	Mme RIVETTA Françoise	M. VARONA Stéphane
ARGENTON	M. GIRARDI Raymond	Mme ROBINAULT Isabelle
BOUGLON	M. BALAGUER José	M. RUAULT Philippe
ROMESTAING	M. GRANGE Pierre	Mme BALLETT Chantal
POMPOGNE	Mme FRITSCH Peggy	M. GEFFROY Frédéric
DURANCE	M. ROBLIN Bertrand	Mme LAFFARGUE Chantal
FARGUES SUR OURBISE	M. TAVERNIER Bernard	M. BATY Jean Yves
HOUEILLES	Mme COLMAGRO Chrystel	Mme LOPEZ Jessica
CAUBEYRES	Mme CARLES Marie - Françoise	Mme HUBERT Nathalie
GUERIN	Mme DUFAU QUIOC Bernadette	Mme LAINARD Rose Marie
VILLEFRANCHE DU QUEYRAN	M. GOUYOU Jean-Marie	Mme PIAZZON Christiane
BEAUZIAC	M. PECH Eric	Mme ROMAN Dominique
GREZET-CAVAGNAN	M. DUPUY Aymeric	M. AZNAR Jean-Jacques
POUSSIGNAC	M. PATACCONI Florian	M. FARRUGIA Daniel
BOUSSES	M. THOLLON - POMMEROL François	Mme PLANQUES Nathalie

SAINT MARTIN DE CURTON	M. GLORYS Jean Paul	Mme SADYS Laurence
CASTELJALOUX	M. DOUCET Pascal	M. MARQUET Gilbert
	M. LAFARGUE Patrick	M. ARZENTON Bernard
ALLONS	M. PONS Jean Marie	M. PUEYO Jean Pierre
ANTAGNAC	M. BEZOS Jérémie	Mme BEZOS Laurence
ANZEX	Mme CHOPIS Josiane	M. BARAT Alain
LABASTIDE CASTEL AMOUROUX	Mme BERNADET Nicole	M. MORONI Francis
PINDERES	M. DARROUMAN Michel	Mme DASSONVILLE Françoise

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 23 juillet 2020

Le Président,
Raymond GIRARDI

